

Carrouls, Carrouls, Carrouls

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR

GRANDE OCCASION SANS PRECEDENT POUR LES PLACEURS ET LES CAPITALISTES.

La Banque Métropolitaine vs l'Association de Brasserie Nouvelle-Orléans.

No 47,534—COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS—DIVISION C.

En vertu d'un ordre de vente rendu et signé par l'Hon. John St-Paul, juge, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, daté le 1er juin 1899, et amendé par la Cour Suprême de l'État de la Louisiane, daté le 21 juin 1899 et enregistré dans ledit Cour Civil de District le 3 juin 1899, et de plusieurs ordres de Cour datés respectivement le 1er juin, le 1er juillet, le 13 juin, le 17 juillet, le 17 juillet, le 18 juillet, le 19 juillet, le 23 juillet 1899, je procéderai à vendre, etc., commençant le

Jeu, le 24ème jour d'AOÛT 1899,

à midi, et continuant de jour en jour s'il est nécessaire, à la Saie des Odd Fellows, No 528 rue du Camp, vis-à-vis la Place Lafayette, Premier District de cette Ville.

BRASSERIE CRESCENT CITY, BRASSERIE LAFAYETTE, BRASSERIE LOUISIANA, BRASSERIE PELICAN, BRASSERIE SOUTHERN, BRASSERIE WECKERLING.

Ensemble avec une grande quantité d'autres Propriétés Foncières dans la ville de la Nouvelle-Orléans et ailleurs, et toutes les Machines et Dépendances desdites Brasseries, Animaux, Véhicules, Meubles de Bureau, Bière, Tonneliers, Comptes, Réclamations, Billets à recevoir, Jugements, Billets, Marques de Fabriques, Glacières, etc., le tout plus ou moins complètement décrit dans l'inventaire enregistré et en ce qui est décrit, à savoir :

1 Usine de la Brasserie Crescent City.
L'usine entière et la propriété de la Crescent City Brewing Company, comprenant les propriétés foncières ci-dessus décrites avec droits, voles, privilèges et servitudes qui s'y trouvent en ce qui concerne les machines, pompes, appareils à brasser, etc., et appartenant au dit Crescent City District de cette ville, comme suit, à savoir :
Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, désigné par le numéro 17 sur les plans de cette ville, et connu sous le nom de la Brasserie Crescent City, et mesurant quatre-vingt-cinq pieds de large sur une longueur de quatre-vingt-cinq pieds, et appartenant à la Crescent City Brewing Company, par un acte de vente de la Cour Suprême de l'État de la Louisiane, daté le 21 juin 1899, et enregistré dans ledit Cour Civil de District le 3 juin 1899, et de plusieurs ordres de Cour datés respectivement le 1er juin, le 1er juillet, le 13 juin, le 17 juillet, le 17 juillet, le 18 juillet, le 19 juillet, le 23 juillet 1899, je procéderai à vendre, etc., commençant le

2 Branche de l'Usine Lafayette.
L'usine entière et la propriété de la Compagnie de la Brasserie Lafayette, comprenant les propriétés foncières ci-dessus décrites, avec droits, voles, privilèges et servitudes qui s'y trouvent en ce qui concerne les machines, pompes, appareils à brasser, etc., et appartenant au dit Crescent City District de cette ville, comme suit, à savoir :
Premièrement—Deux lots de terre situés dans le Second District de cette ville, désignés par les numéros 17 et 18 sur les plans de cette ville, et appartenant au dit Crescent City District de cette ville, comme suit, à savoir :
Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, désigné par le numéro 17 sur les plans de cette ville, et appartenant au dit Crescent City District de cette ville, comme suit, à savoir :
Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, désigné par le numéro 18 sur les plans de cette ville, et appartenant au dit Crescent City District de cette ville, comme suit, à savoir :

3 Usine de la Brasserie Louisiana.
L'usine entière et la propriété de l'ancienne Compagnie de la Brasserie Louisiana, comprenant les propriétés foncières ci-dessus décrites, avec droits, voles, privilèges et servitudes qui s'y trouvent en ce qui concerne les machines, pompes, appareils à brasser, etc., et appartenant au dit Crescent City District de cette ville, comme suit, à savoir :
Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, désigné par le numéro 19 sur les plans de cette ville, et appartenant au dit Crescent City District de cette ville, comme suit, à savoir :
Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, désigné par le numéro 20 sur les plans de cette ville, et appartenant au dit Crescent City District de cette ville, comme suit, à savoir :

4 Usine de la Brasserie Pelican.
L'usine entière et la propriété de l'ancienne Compagnie de la Brasserie Pelican, comprenant les propriétés foncières ci-dessus décrites, avec droits, voles, privilèges et servitudes qui s'y trouvent en ce qui concerne les machines, pompes, appareils à brasser, etc., et appartenant au dit Crescent City District de cette ville, comme suit, à savoir :
Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, désigné par le numéro 21 sur les plans de cette ville, et appartenant au dit Crescent City District de cette ville, comme suit, à savoir :
Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, désigné par le numéro 22 sur les plans de cette ville, et appartenant au dit Crescent City District de cette ville, comme suit, à savoir :

5 Usine de la Brasserie Southern.
L'usine entière et la propriété de l'ancienne Compagnie de la Brasserie Southern, comprenant les propriétés foncières ci-dessus décrites, avec droits, voles, privilèges et servitudes qui s'y trouvent en ce qui concerne les machines, pompes, appareils à brasser, etc., et appartenant au dit Crescent City District de cette ville, comme suit, à savoir :
Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, désigné par le numéro 23 sur les plans de cette ville, et appartenant au dit Crescent City District de cette ville, comme suit, à savoir :
Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, désigné par le numéro 24 sur les plans de cette ville, et appartenant au dit Crescent City District de cette ville, comme suit, à savoir :

6 Usine de la Brasserie Weckerling.
L'usine entière et la propriété de l'ancienne Compagnie de la Brasserie Weckerling, comprenant les propriétés foncières ci-dessus décrites, avec droits, voles, privilèges et servitudes qui s'y trouvent en ce qui concerne les machines, pompes, appareils à brasser, etc., et appartenant au dit Crescent City District de cette ville, comme suit, à savoir :
Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, désigné par le numéro 25 sur les plans de cette ville, et appartenant au dit Crescent City District de cette ville, comme suit, à savoir :
Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, désigné par le numéro 26 sur les plans de cette ville, et appartenant au dit Crescent City District de cette ville, comme suit, à savoir :

Suite de page.

N. B. LES PLANS SONT EXPOSÉS A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES—DES ENCANTEURS—Nos 840 ET 842 RUE COMMUNE, JUS L'AU 23 AOUT 1899.